



COUPE JEAN LESPERT 2023



Règlement

1. Le comité départemental organise la “Coupe Jean Lespert” par équipes, réservée aux clubs aveyronnais affiliés à la FFTT et aux joueurs possédant une licence traditionnelle (**seuls les points de classement de début de la 1^{ère} phase sont pris en compte**). Il s’agit d’une **épreuve départementale homologuée, pour laquelle le règlement FFTT s’applique**. Coefficient de l’épreuve 0.75.

2. 4 tableaux sont proposés avec un calcul de la somme des points-licence des 2 équipiers titulaires (du même club) en simple de chaque équipe, en cas de 3^{ème} ou 4^{ème} joueurs sur le double, la somme finale devra également être respectée :

TABLEAU A : de 1000 à 1299 points inclus.

TABLEAU B : de 1300 à 1799 points inclus.

TABLEAU C : de 1800 à 2399 points inclus.

TABLEAU D : à partir de 2400 points.

3. Les équipes sont composées **obligatoirement** de deux joueurs (euses) d’un même club pour disputer les rencontres qui se déroulent selon le modèle de la “Coupe Davis” : 4 simples et 1 double. Mixité autorisée. **A-X / B-Y / Double / A-Y / B-X avec les meilleurs mis en A et Y.**

4. Les rencontres sont à élimination directe (sauf à partir des demi-finales). **Pour le ou les tableaux où seulement trois équipes sont inscrites : une rencontre par poule sera alors instaurée entre les équipes.**

5. Les juge-arbitres sont Benjamin Cavarroc (JA3) et Laurent Gaudel (JA2).

6. **Une liste de deux à quatre noms est demandée aux clubs lors de l’inscription des équipes** parmi lesquels sont obligatoirement notés les deux équipiers titulaires en simple, qui seront donnés au début de chaque rencontre. **Le (ou les) autres joueurs restants sur la liste peuvent disputer le double de chaque rencontre.**

7. **Nouveauté :** Les tableaux de départ sont établis par tirage au sort intégral, **qui sera effectué juste avant le début des premières rencontres de 9 heures**, en évitant seulement les rencontres entre deux équipes du même club au premier tour.

8. Les rencontres des huitièmes et quarts se déroulent sur une table et deux tables pour les demis et finales.

9. **Un tableau de doubles sera proposé pour les équipes perdantes dès les huitièmes de finale (ce tableau sera au titre de « consolante »).**

10. Une seule journée est prévue pour le déroulement de la compétition, le **dimanche 1^{er} octobre**.

Lieu des rencontres : Millau (« Gymnase Paul Tort » rue du Rec) et le pointage des premières équipes se fera à 8h30 pour démarrer les huitièmes de finale à 9h00.

11. Les résultats seront sur Spid et sur le site internet du comité départemental.

12. Les inscriptions peuvent être envoyées par mail à laurent.gaudel12@gmail.com ou adressées à :

Laurent Gaudel

32 rue du barri – Fijaguet 12330 VALADY

Avant le jeudi 28 septembre (tirage au sort dimanche 1^{er} octobre à Millau).

13. Le trophée, de chaque tableau, est conservé un an par l’équipe victorieuse; il sera attribué définitivement au club qui obtiendra trois victoires consécutives.